

DECISION N° 43 /2016

De conclure un avenant au bail d'habitation en
date 01 mars 2016

Le Député-Maire de la Commune de Saint-Joseph,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment son article L.2122.22-5°,

Vu la délibération n°1 du Conseil Municipal du 10 avril 2014,

Vu le courrier du 23 juin 2016 informant la Commune du changement de mandataire dans le cadre du bail d'habitation signé le 01/03/2016,

DECIDE

Article 1^{er} : De conclure un avenant au bail d'habitation d'une maison sise au 10, rue des Papangues – Vincenzo – 97480 SAINT-JOSEPH, afin de convenir d'un commun accord de la modification du mandataire représentant le bailleur

Entre les soussignés :

- Le Bailleur :** SZYMSKI Pascal et Françoise, 27 avenue de la République Domaine de La Rivière Bâtiment C2 91290 Arpajon, représentés par le mandataire gestionnaire, **Représenté par son Mandataire :** **Cabinet HABILIS**, 38, rue du Presbytère, 97410 – Saint-Pierre,
- Le Locataire :** La Commune de Saint-Joseph représentée par son Député-Maire en exercice Monsieur Patrick LEBRETON,

Les caractéristiques du bail restant identiques.

Article 2 : La présente décision sera transmise à Monsieur le Sous-préfet de Saint-Pierre.

Fait à Saint-Joseph, le 19 AOUT 2016
Le Député-Maire,



Patrick LEBRETON